

République Française
 Département : ISERE
 Arrondissement : Grenoble
SAINT AREY - COMMUNE

Séance du mardi 26 mai 2026

Délibération N° DE_030_2026

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|----------|------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 7 | 7 | 7 |
| Date de la convocation : 18/05/2026 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 7 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Anne STUTZ.

Présents : Anne STUTZ, Joëlle TROUSSIER, Guy BACCOLI, Pieric VIALLET, Claire MEGIAS, Christel BONDAZ, Nicolas GAIO

Représentés :

Absents et Excusés :

Secrétaire de séance : Joëlle TROUSSIER

Objet : Attribution des subventions aux associations 2026

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions à accorder à divers organismes et associations.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1614-4 et L 2541-12,

VU l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,

VU l'approbation du budget principal de la commune pour l'exercice 2026 par délibération en date du 10 mars 2026,

CONSIDERANT les demandes et les propositions d'attributions de subventions communales aux associations,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de FINANCER et de répartir les subventions pour 2026 comme suit :

- A.C.C.A.chasse de Saint-Arey : 80 euros
- ADMR de la Matheysine : 300 euros
- La.Mure.Cinéma.Théâtre (LMCT) : 300 euros
- Sou des écoles de Prunières : 500 euros

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Anne STUTZ
Président de séance

Joëlle TROUSSIER
Secrétaire de séance